

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D109_2021

Séance du 09.12.2021 – Convocation du 1^{er}.12.2021

Compte rendu affiché le 17.12.2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Eva ARTETA-CRISTIN

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Nicolas PASTY par Éric BELLOT ; Isabelle BOGAS par Vincent ALAMERCERY, Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du COSEC

Le Complexe sportif Tête Noire réunit deux salles de sport dans un même ensemble, ainsi que des aires sportives extérieures. Il s'agit d'un équipement communal des années 1970 à l'architecture fonctionnelle, intégrant quelques parti-pris architecturaux (structure métallique extérieure). Il est situé dans un milieu urbain dense, composé essentiellement d'habitats individuels et d'équipements publics parmi lesquels le Collège Jean Renoir qui dispose d'une liaison piétonne directe au gymnase.

Le Complexe sportif Tête Noire se révèle être vieillissant. Les équipements y sont vétustes. Les confort thermique et acoustiques du bâtiment sont à retravailler au même titre que la dimension sécuritaire.

Face à ces constats, le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 25 mars 2021 le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension du Complexe sportif Tête Noire.

Étant attendu de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre une réponse aux objectifs suivants :

- Favoriser le développement actuel et futur des clubs de la ville et notamment du club de basket-ball et du club de gymnastique en réhabilitant techniquement, énergétiquement et réglementairement l'équipement sportif ;
- Améliorer les usages.

Le projet de réhabilitation-extension intégrera à l'issue des travaux les principales composantes suivantes :

- 1 salle multisports dédiée aux activités physiques et sportives de niveau "initiation" et "compétition", notamment pour le basket-ball ;
Cet espace d'évolution sera complété par des vestiaires joueurs et arbitres et de locaux de stockage du matériel pédagogique et équipements sportifs ;
- 1 salle de gymnastique dédiée aux activités gymniques de niveau "initiation" et "compétition", avec 1 local de stockage ;

- Des vestiaires pour les usagers (en nombre suffisant dans la salle multisports pour permettre une bonne rotation des groupes-classes) et pour les encadrants (enseignants et arbitres) ;
- 1 infirmerie ;
- 1 salle de réunion mutualisée pour les associations sportives ;
- Des locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment, dont un local CTA adapté au projet ;
- Des aménagements extérieurs et paysagers comprenant le plateau sportif extérieur, les stationnements, divers aménagements de sécurité, les accès techniques et de service.

Au terme de l'appel à candidatures engagé le 5 avril 2021, 56 candidatures ont été reçues le 5 mai 2021 au plus tard.

Le jury s'est réuni en séance le 25 mai 2021 et a arrêté, au regard des critères définis dans le règlement de consultation, la liste des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à remettre une offre.

À savoir (classement non hiérarchisé) :

- Le groupement dont Bureau Face B est mandataire,
- Le groupement dont Milk Architectes est mandataire,
- Le groupement dont Composite Architectes est mandataire.

Dans la continuité de la procédure, les documents de la consultation (2^{ème} phase du concours) ont été mis à disposition des candidats retenus pour la phase offre sur la plateforme AWS le 9 juin 2021. Une visite de site suivie d'une séance de questions/réponses a par ailleurs été organisée le 24 juin 2021.

Conformément au règlement de consultation, les trois candidats précités ont remis de manière anonyme l'ensemble des pièces exigées le 24 septembre 2021. L'ouverture de ces plis a été réalisée le 24 septembre et l'analyse technique a été exécutée le 27 septembre 2021.

Le jury de concours, spécifiquement composé conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2021, a examiné ces esquisses, en respectant les conditions de l'anonymat, le vendredi 8 octobre 2021.

À l'issue, le jury a établi un classement sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et rappelés ci-dessous :

- 1) Qualité de la réponse au programme : qualité architecturale du projet et relation au site, organisation fonctionnelle et qualité d'usage ;
- 2) Qualité technique et environnementale des projets : qualité et pertinence des solutions techniques proposées et prise en compte des objectifs environnementaux ;
- 3) Économie générale du projet : respect de l'enveloppe prévisionnelle et cohérence du planning proposé.

Suite à l'analyse, les votes des membres du jury ont conduit au classement suivant des candidats :

- Le candidat B : 1^{er} à l'unanimité des membres du jury,
- Le candidat A : 2^{ème} position,
- Le candidat C : 3^{ème} position.

À l'issue de cette étape, l'anonymat a été levé et a révélé que l'offre du candidat dont le mandataire est le "Bureau Face B" a été classée première.

Le projet proposé par cette équipe offre une rénovation globale du bâtiment avec un changement d'image radical. Il met l'accent sur la simplification des usages dans le but de créer un équipement pérenne sur le plan fonctionnel pour la commune et ses utilisateurs.

Il entend répondre aux objectifs suivants :

- Proposer une nouvelle image forte pour marquer la transformation et la revitalisation de ce complexe sportif tout en conservant au maximum les ouvrages existants ;
- Concevoir un équipement répondant aux usages actuels, notamment l'utilisation quotidienne du collège, tout en anticipant des transformations futures ;
- Proposer un lieu ludique et sportif qui donne envie de pratiquer le sport, aussi bien en intérieur qu'en extérieur ;
- Intégrer l'accessibilité universelle à la conception de l'ouvrage ;
- Construire un projet intégré à son environnement et énergétiquement plus sobre.

Pour ce faire, l'équipe propose trois matérialités pour habiller les bâtiments :

- Un enduit minéral qui rappelle les textures des façades du centre bourg historique et les maisons pavillonnaires du quartier. Sa teinte ocre s'inscrit facilement dans le paysage du Val de Saône et des Monts d'Or ;
- Un socle en panneau de fibro-bois, choisi pour sa solidité et sa pérennité. Tramés, les panneaux s'alternent avec des parties vitrées basses ;
- Une tôle ondulée, à la fois toiture et façade, qui une fois perforée devient brise-soleil. Sa capacité à capter la lumière contraste avec l'enduit et annonce l'équipement public au sud et au nord.

Faisant suite à ce classement, Monsieur le Maire a décidé d'engager des négociations avec l'équipe de maîtrise d'œuvre "Bureau Face B". Celle-ci a été organisée le lundi 8 novembre 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont "Bureau Face B" est mandataire, étant précisé qu'il sera attendu de cette dernière une mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP comprenant les phases suivantes :

Missions de base

Études d'Esquisse (ESQ)

Études d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Études d'Avant-Projet Définitif (APD)

Études de Projet (PRO)

Assistance à la passation des marchés de travaux (AMT)

Visa des Études d'Exécution et de Synthèse (VISA)

Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET)

Assistance aux opérations de réception (AOR)

Missions complémentaires

Études de Diagnostic (DIAG)

Mission de Coordination Système de Sécurité Incendie (SSI)

Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

Le montant provisoire des honoraires proposés par l'équipe pour les missions de base est fixé à 490 612,96 € TTC, soit 12,58 % du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 3 250 850 € Hors Taxes (valeur octobre 2020). Le montant de cette enveloppe sera précisé au stade de l'avant-projet définitif.

À ce stade de l'étude préalable, l'estimation du coût des travaux de réhabilitation et d'extension du Complexe sportif (valeur octobre 2020) est portée à 3 250 850 € Hors Taxes pour un coût d'opération global de 3 901 020 € TTC. Ce montant sera également adapté à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Conformément aux articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique, le jury de concours s'est montré favorable au versement de la prime aux candidats de la phase "offres" du jury de concours. Il estime, en effet, que ces derniers ont présenté des offres conformes au règlement de concours. Cette indemnité, dont le montant est proportionnel au coût des travaux, s'élève à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **VU** l'article R.2172-2 du Code la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée,
- **VU** les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours,
- **VU** les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours,
- **VU** les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs à la prime allouée,
- **VU** l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique,
- **VU** la délibération en date du 25 mars 2021 actant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension du complexe sportif Tête Noire,
- **VU** la délibération en date du 22 février 2018 créant l'opération n°94 pour le COSEC,
- **VU** le procès-verbal du jury en date du 25 mai 2021 fixant la liste des équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir,
- **VU** le procès-verbal du jury en date du 8 octobre 2021 proposant un classement des projets des trois équipes,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à la maîtrise d'œuvre dont le mandataire est "Bureau Face B" l'opération "projet de réhabilitation et d'extension du complexe sportif Tête Noire", ainsi qu'exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **DE PROCEDER AU VERSEMENT** de la prime de 15 000 € HT à l'ensemble des candidats ayant remis une offre.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus sur l'opération 94 selon la délibération en date du 9 décembre 2021 relative à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 décembre 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 14/12/2021
- Publication ou affichage le 14/12/2021

Eric BELLOT, Maire.

